numéro 56

BULLETIN d'information

MUNICIPALITÉ DE PORT-VALAIS

Bulletin d'information

Edité par
la Commune de Port-Valais

Paraît au minimum
2x par année

Impression
1950 exemplaires
Imprimerie Gessler SA
1950 Sion

CONVOCATION

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée le
mardi 5 décembre 2017 à 20h00
à la salle des spectacles au Bouveret

Ordre du jour:

1. Lecture du protocole
2. Lecture et adoption du budget 2018
3. Présentation du projet «Réhabilitation de la Gare»
4. Autorisation d'emprunt de Fr. 2'500'000 pour les travaux du projet «Réhabilitation de la Gare»
5. Divers

Selon les dispositions légales, le budget de l'exercice 2018 est soumis à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Il est déposé au Greffe communal où chaque citoyen a la possibilité de le consulter ou d'en obtenir un exemplaire. Le budget peut aussi être téléchargé sur le site Internet www.port-valais.ch.

Administration communale
de Port-Valais

**Pour assurer le bon déroulement de l'Assemblée Primaire,
nous vous remercions de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité.**

TABLEAU RECAPITULATIF DU BUDGET 2018

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
Administration générale	1'562'790.00	76'800.00	1'500'000.00	-.--
Sécurité publique	1'267'660.00	333'000.00	20'000.00	-.--
Enseignement et formation	3'115'400.00	92'950.00	-.--	-.--
Culture, loisirs et culte	1'559'920.00	60'500.00	65'000.00	-.--
Santé	94'870.00	-.--	3'600.00	-.--
Prévoyance sociale	2'330'750.00	776'680.00	21'300.00	-.--
Trafic	2'237'170.00	958'300.00	827'000.00	-.--
Protection et aménagement de l'environnement	2'270'110.00	1'910'890.00	292'800.00	-.--
Economie publique	1'311'790.00	1'375'275.00	160'000.00	-.--
Finances et impôts	724'640.00	11'149'200.00	-.--	-.--
Sous-total	16'475'100.00	16'733'595.00	2'889'700.00	0.00
Excédent de recette du compte de fonctionnement après déduction de Fr. 2'235'900.00 d'amortissements ordinaires et Fr. 500'000.00 d'amortissements complémentaires	258'495.00			
Investissements nets				2'889'700.00
Total	16'733'595.00	16'733'595.00	2'889'700.00	2'889'700.00

Budget 2018

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004, nous avons le plaisir de soumettre à votre examen et approbation le budget pour l'année 2018.

Le Conseil municipal a approuvé celui-ci lors de sa séance du 17 octobre 2017.

1) Considérations générales

Le principe du budget est de constituer une prévision la plus réaliste possible en prenant en considération tout ce qui est connu et en anticipant au mieux les dépenses. La situation économique, les évènements imprévisibles, l'augmentation de la population, les redevances cantonales et fédérales sont tous des facteurs qui peuvent donner une certaine complexité à cette tâche.

Le Conseil communal poursuit donc une gestion stricte des investissements à réaliser et se concentre uniquement sur des travaux de première nécessité.

2) Budget de l'exercice 2018

Sur la base d'une analyse minutieuse des comptes 2016, du budget 2017, de la situation intermédiaire des comptes 2017 et des besoins spécifiques, le Conseil communal porte à votre connaissance le budget 2018.

Résultat

Aperçu du compte administratif			Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Résultat après amortissements comptables					
Marge d'autofinancement (négative)	-	fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	fr.	3'248'087.00	2'880'240.00	2'994'395.00
Amortissements ordinaires	-	fr.	2'426'041.11	2'479'000.00	2'235'900.00
Amortissements complémentaires	-	fr.	1'290'000.00	-	500'000.00
Amortissement du découvert au bilan	-	fr.	-	-	-
Excédent de charges	=	fr.	467'954.11	-	-
Excédent de revenus	=	fr.	-	**401'240.00**	**258'495.00**

L'excédent de revenus se monte à Fr. 258'495.00, en diminution par rapport au budget, respectivement en augmentation par rapport aux comptes sous analyse.

Autofinancement

Aperçu du compte administratif			Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Résultat avant amortissements comptables					
Charges financières	-	fr.	14'753'472.25	13'395'356.00	13'739'200.00
Revenus financiers	+	fr.	18'001'559.25	16'275'596.00	16'733'595.00
Marge d'autofinancement (négative)	=	fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	=	fr.	**3'248'087.00**	**2'880'240.00**	**2'994'395.00**

L'autofinancement se monte à Fr. 2'994'395.00, en augmentation par rapport au budget, mais en diminution par rapport aux comptes sous analyse.

Investissements

Aperçu du compte administratif			Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Résultat après amortissements comptables					
Dépenses	+	fr.	4'350'526.70	2'517'900.00	2'889'700.00
Recettes	-	fr.	-	-	-
Investissements nets	=	fr.	**4'350'526.70**	**2'517'900.00**	**2'889'700.00**
Investissements nets (négatifs)	=	fr.	-	-	-

Les investissements nets se montent à Fr. 2'889'700.00, en augmentation par rapport au budget, mais en diminution par rapport aux comptes sous analyse.

Financement

Aperçu du compte administratif			Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Financement					
Marge d'autofinancement (négative)	-	fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	fr.	3'248'087.00	2'880'240.00	2'994'395.00
Investissements nets	-	fr.	4'350'526.70	2'517'900.00	2'889'700.00
Investissements nets (négatifs)	+	fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	=	fr.	**1'102'439.70**	-	-
Excédent de financement	=	fr.	-	**362'340.00**	**104'695.00**

Lors de l'Assemblée Primaire prévue en juin prochain, des investissements complémentaires pourront vous être présentés selon l'avancement des projets.

3) <u>Principaux écarts par rapport au dernier compte annuel (2016)</u>

De manière générale et sur l'ensemble du budget, le calcul des participations à tous les services intercommunaux est désormais basé sur une population de 4'000 habitants (état au 31.12.2016) incluant les élèves de l'école hôtelière représentant à eux seuls environ 400 personnes.
La participation financière de la Commune est donc ajustée à cette nouvelle réalité.

ADMINISTRATION GENERALE

- **Exécutif :** + Fr. 66'000.00 au 01.01.2017. Les honoraires du Conseil communal ont été mis en adéquation avec la charge de la fonction.
- **Administration Générale :** L'écart provient de l'engagement de personnel administratif (+ Fr. 80'000.00) ainsi que les frais de mise au concours de la Gare visibles sur l'exercice 2016 (- Fr. 90'000.00).

SECURITE PUBLIQUE

- **Police Intercommunale du Haut-Lac :** + Fr. 44'000.00 (service intercommunal)
- **Police du Feu :** + Fr. 22'900.00 (service intercommunal)

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

- **Ecoles Publiques obligatoires :** + Fr. 62'000.00. La facture finale de la Direction des Ecoles du Haut-Lac fait défaut sur l'exercice 2016.
  La part communale au personnel enseignant (+ Fr. 67'000.00) augmente en raison de l'ouverture d'une classe supplémentaire 1H/2H.

PREVOYANCE SOCIALE

Le Canton prévoit pour l'ensemble des régimes sociaux une augmentation de 1.41 % sur le budget 2017.

- **Financement des EMS :** + Fr. 27'400.00. Ce montant concerne la contribution résiduelle des communes dans le cadre du financement des soins de longue durée.
- **Garderies et Crèches/UAPE :** + Fr. 67'400.00. La capacité d'accueil sur la période des repas a été augmentée d'une vingtaine de places lors de la rentrée 2016 pour faire face à la demande.

TRAFIC

- **Trafic :** Le budget 2018 prévoit moins d'entretien sur les véhicules et machines, ainsi que l'éclairage public par rapport à l'exercice 2016 (- Fr. 225'600.00).

PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

- **Déficit eau potable :** - Fr. 77'000.00. Le nouveau règlement entré en vigueur le 01.01.2017 devrait permettre de diminuer le déficit supporté par le ménage communal.
- **Déficit eaux usées :** - Fr. 48'000.00. Le service du traitement des eaux usées doit faire l'objet d'une révision de son règlement, qui débutera en 2018, en vue de réduire son important déficit.
- **Déficit traitement des déchets :** A partir de 2018, ce compte devrait être autofinancé.
- **Entretien des forêts protectrices :** + Fr. 11'250.00. La nouvelle loi forestière impose aux communes une participation pour l'entretien des forêts protectrices. Cela représente pour Port-Valais 9 hectares à Fr. 1'250.00/ha.

ECONOMIE PUBLIQUE

- **Tourisme :** + Fr. 25'000.00. Bouveret Tourisme a demandé un ajustement de sa subvention, compte tenu des activités proposées.
- **Energie/vente de courant :** + Fr. 80'000.00. En novembre 2017, la turbine devrait à nouveau produire de l'électricité après deux ans de réhabilitation, suite à son incendie.
- **Location Terrains et Places :** - Fr. 58'700.00. Les diverses recettes liées aux locations ont été ajustées en 2018.

IMPÔTS

- **Impôts personnes physiques :** + Fr. 277'000.00
- **Impôts personnes morales :** - Fr. 210'000.00
- **Intérêts sur la dette :** - Fr. 94'000.00. Le renouvellement d'emprunts à des taux en-dessous de 1 % permet une économie substantielle.

4) Considérations finales

Avec une marge d'autofinancement stable et des amortissements à 10 %, le résultat escompté de Fr. 258'495.00 est satisfaisant.
Concernant les comptes autofinancés, nous pouvons déjà observer une amélioration dans les secteurs de l'eau potable et de la gestion des déchets et espérons pouvoir encore améliorer la situation à moyen terme, en particulier pour l'assainissement des eaux usées.
Au travers du résultat du budget 2017, le Conseil veut faire preuve d'une politique prudente et d'une gestion appropriée des deniers publics.
Au vu des informations contenues dans le message et du souci d'équilibre poursuivi par l'exécutif, le Conseil municipal vous propose d'accepter le budget tel que présenté.

Aménagement du Parking de la route des Iles (2ème partie)

Afin de finaliser les travaux de réfection de la route des Iles et de la construction du parking de 70 places entamés au mois de septembre, un budget de Fr. 350'000 est alloué.

Chiffré lors de l'étude à Fr. 800'000, le budget final devrait avoisiner Fr. 650'000, suite à de bonnes surprises lors des soumissions. Le parking sera opérationnel pour le printemps 2018.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2018

INVESTISSEMENTS			Dépenses	Recettes
ADMINISTRATION GENERALE				
029.503.000	Réhabilitation de la Gare	CHF	1'500'000.00	-.--
		CHF	**1'500'000.00**	**-.--**
SECURITE PUBLIQUE				
113.509.000	Vidéosurveillance	CHF	20'000.00	-.--
		CHF	**20'000.00**	**-.--**
CULTURE, LOISIRS ET CULTE				
330.509.00	Aménagement floral	CHF	40'000.00	-.--
340.506.000	Eclairage extérieur salle des spectacles	CHF	25'000.00	-.--
		CHF	**65'000.00**	**-.--**
SANTE				
490.561.00	Secours sanitaires - Budget cantonal	CHF	3'600.00	-.--
		CHF	**3'600.00**	**-.--**
PREVOYANCE SOCIALE				
550.561.000	Institutions sociales - Budget cantonal	CHF	21'300.00	-.--
		CHF	**21'300.00**	**-.--**
TRAFIC				
610.561.000	Routes cantonales - Budget cantonal	CHF	82'000.00	-.--
620.501.107	Passerelle (Etape 2)	CHF	380'000.00	-.--
621.501.000	Aménagement parkings - Horodateur	CHF	15'000.00	
621.501.000	Route des Iles - Aménagement et parking (Fr. 750'000.00) 2ème partie	CHF	350'000.00	
		CHF	**827'000.00**	**-.--**
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT				
710.501.002	Règlement de l'assainissement	CHF	55'000.00	-.--
712.501.000	PGEE Plaine du Bouveret	CHF	150'000.00	-.--
720.506.000	Poubelles	CHF	30'000.00	
750.561.000	Correction du Rhône - Budget cantonal	CHF	57'800.00	-.--
		CHF	**292'800.00**	**-.--**
ECONOMIE PUBLIQUE				
838.503.000	Bâtiment du port/Sauvetage	CHF	110'000.00	-.--
838.501.001	Bornes électriques des estacades	CHF	50'000.00	-.--
		CHF	**160'000.00**	**-.--**
SOUS-TOTAL		**CHF**	**2'889'700.00**	**-.--**
Investissements nets			-.--	CHF 2'889'700.00
TOTAL		**CHF**	**2'889'700.00**	**CHF 2'889'700.00**

Transformation de la Gare du Bouveret

Genèse du projet
Partant du constat de départ qu'il fallait trouver une nouvelle solution pour les locaux de l'administration communale, un groupe de travail du Conseil communal a été mis sur pied en 2015 déjà.

En effet, les locaux de la Villa Nauplia où l'administration est installée depuis le début des années 70 et qui ont subi de multiples transformations ne sont plus aux normes actuelles, que ce soit en matière d'accueil, d'isolation, de chauffage et de confidentialité. Pour rester à cet endroit, de gros travaux de rénovation étaient à prévoir (isolation, toiture, fenêtres). De plus, notre Commune s'est passablement agrandie au cours des dernières décennies et notre administration également. Nous sommes aujourd'hui très à l'étroit dans le bâtiment.

Après rénovation la gare retrouvera son aspect d'origine

Le groupe de travail a donc planché sur plusieurs solutions et a remis un rapport au Conseil communal à l'automne 2015. Ce dernier, à la lumière du rapport, a décidé de déplacer ses locaux dans la gare du Bouveret fraîchement achetée par la Commune. La solution de la Gare a séduit le Conseil communal pour les raisons suivantes:

- Emplacement central et proximité des commodités
- Bâtiment historique à préserver
- Possibilité pour le public de profiter de ce beau lieu
- Point de départ de la réaffectation de la place de la gare
- Utilisation en respect avec l'acte d'achat des CFF

Un concours d'architecture
Suite à cette décision, toute l'année 2016 a été dédiée au concours d'architecture, mis sur pied sous la présidence de l'architecte cantonal M. Philippe Venetz. Nous avons reçu douze dossiers de pré-qualification et avons retenu quatre groupements d'architectes et ingénieurs pour participer à la deuxième phase du concours.

Au mois de décembre, le jury a décerné le 1er prix au groupement d'architectes «ATELIER JORDAN & COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES» à Delémont pour leur projet «Rubis». Ce dernier a séduit pour plusieurs raisons: son respect du bâtiment existant en gardant la typologie des lieux, pour la souplesse et la grandeur des pièces intérieures et pour son coût qui nous semblait le plus économique. De plus, la modularité de la salle multiusage demandée dans le cahier des charges a beaucoup enthousiasmé le jury.

Le projet
La gare du Bouveret sera après travaux totalement refaite, les façades extérieures seront rafraîchies sans modification de l'architecture dans le parfait respect du bâtiment.
Au rez-de-chaussée, l'espace sera découpé en trois, l'Office du Tourisme retrouvera sa place après rénovation. Au centre, une salle destinée à l'utilisation de la Commune et des sociétés locales sera installée. Enfin, côté St-Gingolph, la réception de la Commune sera aménagée.
Tout le premier étage sera occupé par les locaux de l'administration communale, offrant un meilleur service à notre population avec des bureaux plus grands, plus modernes et isolés phoniquement.

Finalement, le deuxième étage accueillera les salles des commissions et du Conseil, le bureau du juge, le local de pause de l'administration, les WC et un bureau.

Un ascenseur desservant tous les étages sera installé, afin de pouvoir accueillir tout le monde.

Les travaux
La mise à l'enquête a eu lieu dès le mois de septembre 2016 et n'a pas rencontré d'opposition sur notre Commune. Le dossier a ensuite été transmis au Canton. Nous attendons le permis de construire pour le début de l'année prochaine.

Les travaux devraient débuter en mars et s'étendre sur un an environ pour un emménagement au printemps 2019.

Bâtiment d'importance cantonale
Devant l'importance de ce bâtiment, nous avons rapidement pris contact avec le Service des monuments historiques du Canton du Valais. Après étude du bâtiment et du projet de réaffectation, ils nous ont proposé de classer ce bâtiment au niveau d'importance cantonale. Le Service a félicité la Commune pour la réflexion qui a été menée et pour la qualité du projet présenté.

Ce classement permettra à la Commune d'être subventionnée pour ce projet. Le montant de cette subvention n'est à ce jour pas encore connu.

Avenir de la Villa Nauplia et du Pré-Galland ?
Conscient de la valeur de ce parc au centre du Village, le Conseil communal souhaite que cet emplacement reste un lieu de vie et d'échanges pour la population et soit également mieux mis en valeur. Il doit également rester un véritable poumon vert.

Plusieurs pistes sont encore à l'étude, l'une d'entre elles, qui est intéressante pour notre Commune serait l'installation d'un EMS et d'appartements protégés en collaboration avec un partenaire professionnel à but non lucratif. Le bâtiment et le terrain resteraient en main communale.

Ce projet est à ce jour encore en phase d'étude, mais permettrait de répondre à un véritable manque dans ce domaine dans notre Commune et la région et permettrait également la création de nombreuses places de travail.

Financement
L'investissement de Fr. 3'700'000 sera financé de la manière suivante :

- Fr. 220'000 de frais d'études déjà payés à ce jour
- Fr. 2'500 000, emprunt bancaire
- Fr. 980'000 financés par la marge d'autofinancement 2018 et 2019 de la Commune après déduction des diverses subventions du Canton et de la Confédération (montant encore en attente).

La salle du rez-de-chaussée en configuration de séance pour les besoins de la Commune ou des sociétés locales.

En temps normal la salle servira de hall d'entrée et pourra également accueillir des expositions temporaires

Plus clairs, plus confidentiels et plus accueillants, les locaux de l'administration offriront un meilleur confort pour les visiteurs et les employés.

Devis général transformation de la gare

Travaux préparatoires	**130'700.-**
Démolition intérieure et évacuation	78'200.-
Protection, aménagements provisoires	5'000.-
Installation de chantier	24'500.-
Adaptation des conduites existantes	23'000.-
Bâtiment	**3'049'500.-**
Gros œuvres	971'000.-
Installations électriques	256'000.-
Installations de chauffage et ventilation	180'000.-
Installations sanitaires	115'000.-
Installations de transport	130'000.-
Aménagements intérieurs 1	542'000.-
Aménagements intérieurs 2	521'000.-
Honoraires	651'000.-
Frais secondaires	**194'800.-**
Autorisations, taxes	19'400.-
Frais de permis et divers émoluments	12'000.-
Taxes de raccordement électriques (adaptations)	5'400.-
Frais de consommation électrique chantier	2'000.-
Echantillons, maquettes, reproduction de documents	24'415.-
Assurances	8'000.-
Autres frais secondaires	17'000.-
Réserves et imprévus	126'000.-
Subventions	**-10'000.-**
Certificat énergétique cantonal des bâtiments	-10'000.-
Service des bâtiments, monuments et archéologie du canton du Valais Confédération helvétique	Montant à confirmer
Total immobilier	**3'365'000.-**
Ameublement et décoration	335'000.-
Total de l'investissement	**3'700'000.-**
Investissement déjà réalisé en 2016 et 2017	-220'000.-
Solde d'investissement à répartir en 2018 et 2019	**3'480'000.-**

Commission des Travaux publics & Services Industriels

Cette fin d'année 2017 marque l'aboutissement du projet de remise à niveau du réseau d'eau potable des Evouettes. En moins de 4 ans, les projets lancés par la Commission des Travaux publics & Services Industriels auront permis de revoir complètement le règlement de distribution d'eau potable (service autofinancé), d'implanter des compteurs dans chaque ménage du village des Evouettes, d'intégrer au réservoir un système de traitement de l'eau pour en assurer sa qualité, de remplacer une partie des conduites principales, de développer un Plan Directeur de la Distribution d'Eau (PDDE) et de former un Fontainier, avec brevet fédéral.

Cependant, ce long chantier n'est pas totalement terminé. En effet, des travaux devront être entrepris ces prochaines années, en fonction de l'avancement du percement du tunnel des Evouettes. Etant donné que le réservoir assurera la défense incendie de cet ouvrage, des conduites devront être posées et connectées au réseau interne du tunnel.

La commission va aujourd'hui se pencher sur le dossier de l'assainissement des eaux usées et le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). 2018 sera consacré à la refonte complète du règlement, ainsi qu'à son système de financement. Considérant la complexité du dossier, un appui devra être apporté par un bureau spécialisé. Au niveau des actions sur le terrain, des travaux seront également entrepris dans la plaine du Bouveret pour le développement d'un premier tronçon de collecteur d'eaux pluviales.

Concernant le chantier de la passerelle piétonnière de l'école du Léman, lancé en juin de cette année, celui-ci se déroule selon le planning établi et sans problème particulier. Son ouverture devrait être effective pour le mois de mai 2018, ce qui permettra aux écoliers de l'emprunter avant les vacances estivales.

Quant aux travaux de rénovation du pont de la pisciculture, ceux-ci rencontrent malheureusement quelques difficultés techniques. La nature du terrain a contraint les entreprises à revoir leurs concepts d'intervention, ce qui a occasionné un retard conséquent. De ce fait, l'Etat du Valais, Maître d'ouvrage, annonce un retard d'environ 3 mois, ce qui ne permettra pas de terminer les travaux pour cette fin d'année. La circulation à double sens sur le pont sera cependant possible temporairement pour les fêtes de fin d'année, mais l'itinéraire de déviation sera rétabli dès que le chantier reprendra en janvier.

Qualité de l'eau distribuée

Conformément à la législation en vigueur, chaque commune doit publier une fois par année le tableau d'analyse de l'eau effectuée par l'Etat du Valais. Selon les valeurs mesurées, il est démontré ci-dessous que la qualité de l'eau distribuée répond aux normes en vigueur.

Réseau d'eau potable

		Bouveret	Evouettes	Chalavornaire	
Provenance de l'eau		Source 16.10.2017	Source 16.10.2017	Source 16.10.2017	
Traitement de l'eau		Non	Oui UF	Oui Filtre à sable	
Dureté de l'eau (°f)		Moyennement dure 15.6	Moyennement dure 19.2	Très dure 111.0	
Bilan qualitatif global D'après les analyses microbiologiques effectuées jusqu'ici, la qualité de l'eau s'inscrit dans les limites légales.		**Oui**	**Oui**	**Oui**	
Analyse chimique 2013	**unité**	**Résultats**			**Norme**
Conductivité		265	329	1537	
pH	**pH**	7.8	7.7	7.5	6.8 - 8.2
Dureté totale	**°F**	15.6	19.2	111.0	
Dureté Carbo.	**°F**	12.2	15.0	18.0	
Calcium (Ca++)	**mg/l**	44.0	54.6	407.0	
Magnésium (Mg++)	**mg/l**	11.35	13.61	22.90	
Amonium (NH4)	**mg/l**	<0.05	<0.05	<0.05	T: max. 0.10
Sodium (Na+)	**mg/l**	0.68	<0.50	5.98	M: max. 200
Potassium (K+)	**mg/l**	0.43	0.68	4.82	M: max. 5.0
Chlorures (Cl-)	**mg/l**	0.30	0.24	5.79	M: max. 250.00
Sulfates (SO4--)	**mg/l**	29.58	38.48	893.90	max. 250.00
Nitrites	**mg/l**	<0.01	<0.01	<0.01	T: max. 0.10
Nitrates (NO3-)	**mg/l**	2.58	2.06	1.19	T: max. 40.00
Oxydabilité (KMnO4)	**mg/l**	1.10	2.25	1.20	
Turbidité	**UT/F**	0.20	0.60	1.97	max. 1.00

T: Valeur de tolérance L: Valeur limite M: Valeur directive

Ça se passe près de chez vous

L'eau, l'or bleu du 21e siècle
(Article extrait d'un site internet spécialisé)

Notre eau est à la fois notre alimentation, un moyen de production, une source d'énergie et un univers de loisirs. C'est un milieu unique dont l'homme prend de plus en plus conscience à cause de sa disponibilité limitée et qui devient de plus en plus précieux.

Dans de nombreuses régions, des modifications du régime d'eau global se feront sentir durant les décennies à venir. Selon le «Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat», les régions touchées par la sécheresse vont continuer à s'étendre, les événements de forte précipitation vont augmenter et les régions enneigées vont diminuer.

«Nous entrons dans une ère de pénurie d'eau aggravée. Dans de nombreuses régions du monde, l'accès facile à une « eau bleue » est terminé. La pollution des eaux qui augmente, les rivières qui s'assèchent, les eaux souterraines surexploitées, la menace de la salinisation et les écosystèmes aquatiques inférieurs à un niveau critique indiquent un tournant dans les « ressources d'eau bleue», selon le professeur Malin Falkenmark du Stockholm International Water Institute.

L'approvisionnement manquant ou insuffisant d'une grande partie de la population mondiale en eau potable jugée sans danger d'un point de vue hygiénique et toxicologique, ainsi que l'approvisionnement en eau sanitaire en suffisance, c'est un des défis majeurs de l'humanité des prochaines décennies. La valeur de l'eau aura bientôt dépassé celle du pétrole.

Personnel communal

Départs

- **Antonioli Guillaume** – apprenti – Travaux publics
- **Christen Yannick** – auxiliaire Crèche et UAPE
- **Cultrona Murielle** - Administration
- **Défago Alexandre** – horticulteur-paysagiste – Travaux publics
- **Lipovica Rezak** – stagiaire MPC - Administration
- **Loretan Rolande** – auxiliaire Crèche et UAPE
- **Manigley Sarah** – auxiliaire Crèche et UAPE
- **Oliveira Silva Furtado Maria Cristina** – auxiliaire Crèche et UAPE
- **Schuhmacher Corinne** – Service des bâtiments

Arrivées

- **Almeida Ramires Jessica** – apprentie – Crèche et UAPE
- **Bénet Quentin** – stagiaire MPC – Administration
- **Cifelli Elisa** – auxiliaire Crèche et UAPE
- **Défago Alexandre** – horticulteur-paysagiste – Travaux publics
- **Gardiol Madeline** – patrouilleuse scolaire
- **Kidouche Léa** – auxiliaire Crèche et UAPE
- **Meier Thomas** – stagiaire du 20.03.2017 au 25.04.2017, pré-apprenti du 26.04.2017 au 31.07.2017, apprenti dès le 01.08.2017 – Travaux publics
- **Turrian Claude** – auxiliaire Crèche et UAPE

Naissance

- **Maïwen Reber**, fille d'Emmanuelle et de Claude-Alain

Jubilaires

- **Baruchet Arlette** – Cadastre – 15 ans
- **Bénet Joëlle** – Administration – 15 ans
- **Bressoud Rose-Marie** – Bâtiments – 30 ans
- **Bühler Hannelor** – Administration – 15 ans
- **Burnet Stéphane** – Travaux publics – 30 ans
- **Bussien Loïc** – Administration – 10 ans
- **Giovanola Christelle** – Crèche – 10 ans
- **Winiger Adrien** – Travaux publics – 10 ans

Projet d'association de communes pour les 4 communes du Haut-Lac

QU'EST QU'UNE ASSOCIATION DE COMMUNES ?

La loi valaisanne dit qu'une «association de communes accomplit les tâches qui lui sont confiées en lieu et place des communes membres». Il s'agit donc d'une délégation de tâches d'une commune à une structure supra communale.

Une association de communes à buts multiples est une personne morale.

Elle permet de réunir dans la même structure plusieurs activités connexes ou non connexes.

Les communes y sont représentées par un comité de direction (exécutif) et une assemblée de délégués (législatif)

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Manque de transparence vis-à-vis du citoyen
- Lacune dans les coordinations interstructures
- Différences de fonctionnement entre les structures
- Hiérarchie pas clairement définie
- Représentation légale des structures

SITUATION ACTUELLE DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

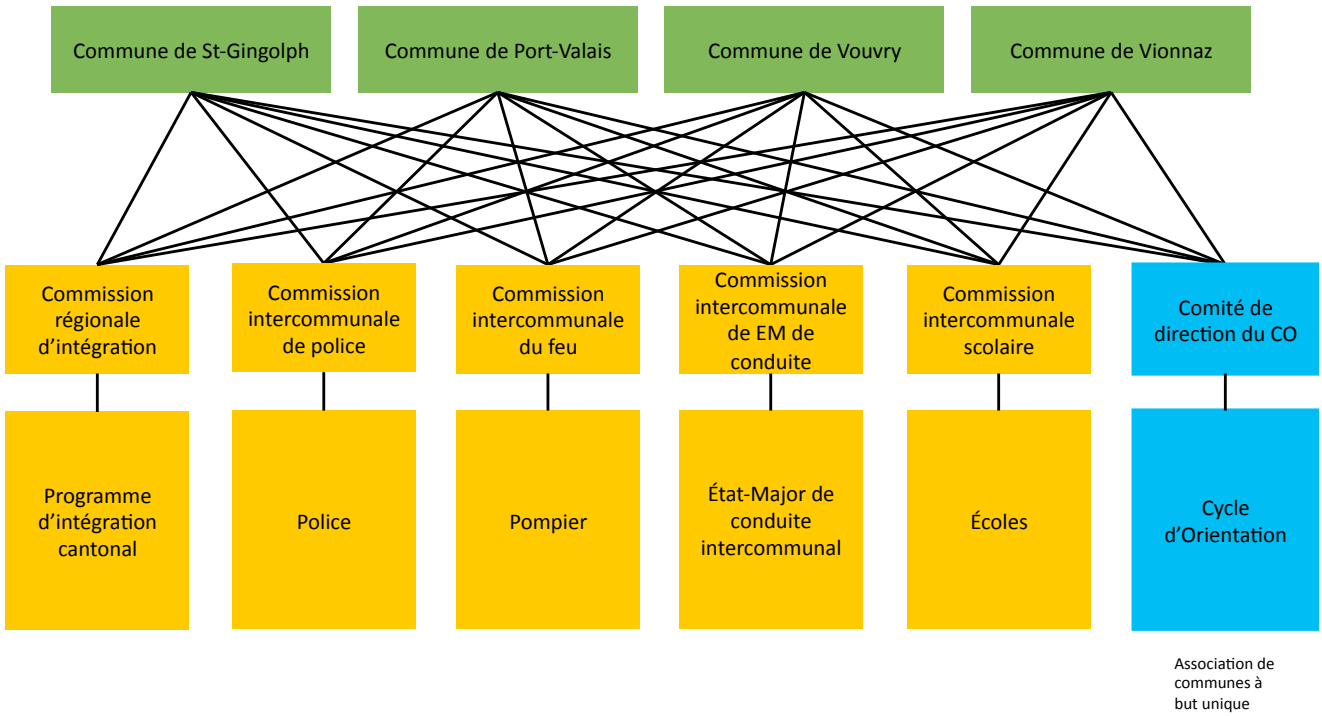

AVANTAGES D'UNE ASSOCIATION

- Une représentativité de chaque commune (exécutif et législatif)
- Une structure unique pour gérer les services intercommunaux
- Une structure sur le modèle d'une administration communale (loi sur les communes)
- Une transparence au niveau des comptes et des budgets

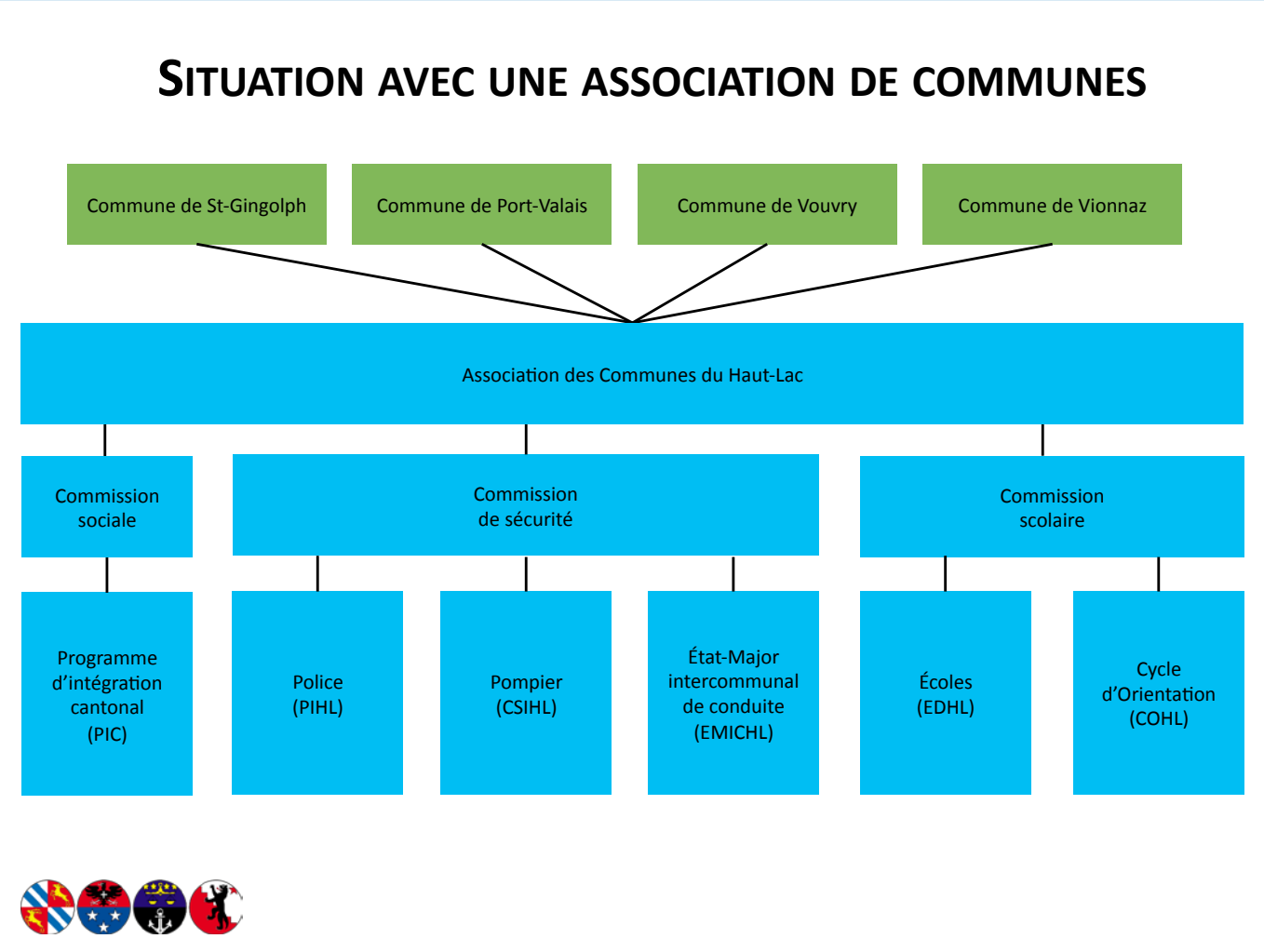

Une séance de présentation détaillée sera organisée au Bouveret le mercredi 7 février 2018.

Déblaiement des neiges

Nous rappelons aux usagers quelques principes relatifs au déblaiement des neiges, au stationnement des véhicules et à l'élagage.

Déblaiement des neiges

- Nous rappelons aux entreprises que la chaussée et ses abords doivent être libres de toutes machines, engins, matériaux, déblais et autres. Les entrepreneurs veilleront à ce que leur chantier soit correctement signalé et qu'aucun objet ne perturbe les opérations de déblaiement. En outre, elles ont l'obligation de remettre en état (goudronnage) toutes les fouilles exécutées sur le domaine public. Nous attirons l'attention sur le fait que si un accident devait survenir à un engin de déneigement, nous nous verrions contraints de les rendre responsables de tous dommages consécutifs à la non-observation du présent avis.

- Les riverains veilleront à ne laisser sur la voie publique aucun objet pouvant gêner l'action des engins de déneigement. Nous attirons l'attention des propriétaires bordiers sur les dispositions de la loi sur les routes de 1965, art. 166 et suivants, relatifs aux distances des murs et clôtures, des haies, etc. Les murs et clôtures qui ne respecteraient pas les articles précités et qui seraient endommagés lors du déblaiement des neiges ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une demande d'indemnité pour réparation. En temps de neige, les propriétaires ou locataires d'immeubles bâtis en bordure de route sont tenus de dégager les trottoirs et les accès à leur propriété (immeubles, garages, etc.) même si la neige a été accumulée par les engins de déblaiement de collectivité publique. Il est interdit de jeter la neige sur la voie publique après le passage des engins de déblaiement.

La police effectuera des contrôles et les contrevenants seront amendés. Le déblaiement des neiges se fait en principe tôt le matin.

Chutes de glaçons et corniches de neige

L'administration communale attire l'attention des propriétaires de fonds situés en limite de voies publiques (chemins, routes, places, etc.) sur la chute des glaçons et les corniches de neige qui pourraient causer des dégâts aux personnes et aux choses.

Stationnement des véhicules

Nous rappelons aux automobilistes la teneur des articles 19 et 20 de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière qui précise : «Lors de chutes de neige, il est interdit de laisser les véhicules devant l'accès des bâtiments, sur des terrains d'autrui, sur les routes et leurs annexes, qui pourraient empêcher le déblaiement des neiges».

La municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés à ces véhicules par les engins de déneigement, de sablage ou par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Elagage, plantation d'arbres et haies vives

Les propriétaires et locataires de terrains sont avisés que :

- les branches d'arbres qui s'étendent sur les voies publiques doivent être élaguées chaque année par le propriétaire à une hauteur de 4.50 m. au-dessus de la chaussée et de 3 m. au-dessus du trottoir ;

- les haies vives et les buissons doivent être émondés chaque année de telle sorte que les branches demeurent à 1.20 m. du bord de la chaussée le long des voies publiques cantonales et à 60 cm le long des autres voies publiques. Les branches ne s'élèveront pas à plus de 1.80 m. si la distance qui sépare la haie du bord de la chaussée est d'au moins 2 m. et à plus de 1 m. si cette distance est inférieure à 2 m., ces hauteurs étant mesurées depuis le niveau de la chaussée.
- en cas de négligence, l'administration communale fera exécuter les travaux d'élagage nécessaires sans avertissement préalable et les facturera aux propriétaires.

Les effets bénéfiques de la biodiversité

L'Office fédéral de l'environnement préconise une augmentation de la biodiversité dans les villes afin qu'elles participent à la mise en réseau des milieux naturels. En tant qu'autorités compétentes en matière de planification et d'autorisation, les communes remplissent des fonctions importantes dans la mise en œuvre de la législation environnementale.
Port-Valais, commune en plein développement économique (infrastructures, transports, logements) n'imagine pas l'avenir sans une politique de gestion des espaces verts innovatrice et axée sur le long terme. En plus de son rôle environnemental, la nature en zone bâtie participe à la qualité de vie des habitants, en proposant des espaces de loisirs favorables à l'épanouissement personnel et aux rencontres. En parallèle, l'attractivité de la commune augmente en matière de tourisme ou de logement. Au Bouveret et aux Evouettes, une série de mesures en faveur de la biodiversité débutent dès le printemps 2018.

Comment installer la nature en milieu bâti ?

La première tâche de la commune est d'identifier où et comment la nature pourrait être encouragée dans les zones bâties. Les aménagements urbains (talus, bords de route, bermes, pieds d'arbres), représentent souvent des relais biologiques pour la biodiversité. Le Bouveret et les Evouettes regorgent de lieux à fort potentiel : Villa Nauplia, église, cimetière, installations scolaires, cours d'eaux aujourd'hui canalisés, parkings, aires de jeux, carrefours, ronds-points, chemins, accès et bords de route. Les mesures sont multiples : création de refuges pour la petite faune, plantation d'arbustes indigènes, réaménagement naturel autour de bâtiments, plates-bandes fleuries avec des espèces indigènes, plantation d'arbres fruitiers haute-tige, réduction, voire abandon des produits phytosanitaires chimiques dans les parcs, réduction des arrosages grâce à un choix de plante adapté, gestion des étangs, des prairies et des haies vers plus de biodiversité.

Vers un entretien différencié

Les travaux prévus en 2018 visent à réduire les arrosages, qui représentent une dépense importante pour la commune. Certains massifs d'annuelles seront remplacés par des plantes vivaces adaptées. Quant aux bacs fleuris d'annuelles, ils ne seront pas complètement supprimés, mais connaîtront un renouvellement progressif. Le choix d'une gamme uniforme de mobilier et d'une palette végétale plus moderne participeront à la volonté de «plus d'effet, avec moins d'efforts». D'autres lieux vont évoluer vers des plantations plus proches de la nature : le rond-point de la Raiffeisen, la croix du chemin de la Montagne, le massif de la salle Tauredunum, le quai et le mémorial des aviateurs.

Un espace proche de la nature exige des mesures d'entretien bien précises. A chaque surface, sa fonction, son aménagement et son entretien adaptés. C'est le principe de la gestion différenciée des espaces verts. Dès 2018, le service technique profitera d'un nouvel outil de gestion SIG (Système d'Information Géographique), répertoriant, hiérarchisant et adaptant les interventions pour chaque zone. La commune verra ses coûts d'entretien et d'arrosage diminuer et son paysage se diversifier.

Clotilde Rigaud,
Architecte.paysagiste HES
Atelier Grept Sàrl
Photos : «Villeverte Suisse», www.ussp.ch

PASSEPORT SENIORS

2017 - 2018

9 ACTIVITÉS À PRIX TOUT DOUX

Proposé par la Commune de Port-Valais, par le biais de sa Commission Culture, Aînés et Aménagement urbain, le Passeport Seniors est destiné à toute personne de **60 ans et plus**. Comme toutes les bonnes idées, celle-ci est simple comme bonjour : une offre de 9 activités auxquelles participer entre septembre 2017 et juin 2018 dans les domaines de la **culture** et des **loisirs**. Le tout, à prix tout doux ! Et en toute décontraction, puisque ces sorties sont organisées et accompagnées.

Les places étant limitées, n'hésitez pas à vous inscrire suffisamment tôt !

Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question complémentaire.

PRATIQUE

- **Inscriptions** auprès de la Commune de Port-Valais au 024 482 70 07 ou à l'adresse admin@port-valais.ch
- La **finance d'inscription** est à payer le jour de la sortie à la personne accompagnant le groupe
- Le dernier délai pour s'inscrire à chaque activité est fixé à **10 jours avant** la date de cette dernière
- Les activités sont organisées sous réserve du nombre de participants. Vous recevrez une **confirmation** d'inscription dans les 7 jours avant la sortie

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

- **MUSÉES NEST ET CHAPLIN'S WORLD (VEVEY)**
  Jeudi 15 février 2018
- **MUSÉE SUISSE DES TRANSPORTS (LUCERNE)**
  Mardi 13 mars 2018
- **MUSÉE DU LATÉNIUM (HAUTERIVE/NEUCHÂTEL)**
  Mardi 17 avril 2018
- **BALLENBERG - MUSÉE SUISSE EN PLEIN AIR (BE)**
  Mardi 22 mai 2018
- **EXCURSION À BERNEX (HAUTE-SAVOIE/F**
  Mardi 12 juin 2018

Bibliothèque
Port-Valais

Rayon Jeunesse

Quelques gourmandises à dévorer avec plaisir.

La recette de ces livres est:
Une pincée d'humour,
un zeste d'aventure et
une goutte d'actualité.

L'histoire est contée par un enfant pour des enfants...
de tout âge!

Rayon Adultes

Suggestions de lectures automnales
Des frissons, de la douceur et surtout des moments passionnants vous attendent.

Dans le style des polars scandinaves, voici une nouvelle plume dans nos rayons.

Après le Dragon du Muveran, nous retournons à Gryon pour une nouvelle enquête toujours palpitante.

Un simple doudou lance l'héroïne à la recherche de son identité, à la recherche de sa mère.

L'amour et l'amitié déplacent des montagnes ou… un éléphant même rose. Conte aussi fantastique que réaliste.

Merci à tous ceux qui ont participé au 25ème anniversaire de la bibliothèque. La fête fut belle grâce à vous.

Centre scolaire *La Bouverette*
1897 Le Bouveret

Tél. 024 481 28 20
biblio.bouveret@romandie.com

Après-midi récréatifs

La Commune de Port-Valais organise régulièrement des après-midi récréatifs.
C'est l'occasion de se retrouver pour partager un **moment convivial** autour d'un jeu de cartes, d'un thé ou d'un café. Ces activités, **gratuites**, sont **ouvertes à toutes et à tous** !

Les rencontres ont lieu **chaque premier mercredi du mois** à l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers), à la route Industrielle 1, au Bouveret. Rendez-vous dès 14 heures.

Durant la saison 2017-2018, ces rencontres auront lieu les mercredis.

- **En 2017, le mercredi** 6 décembre
- **En 2018, les mercredis** 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin

Invitation cordiale à toute personne intéressée ! Si vous avez besoin d'aide pour vous déplacer, nous organisons volontiers votre transport.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUPRÈS DE :

- **Rolande Loretan** 076 336 39 14
- **Kevin Woeffray** 075 437 57 49

CONSERVATOIRE CANTONAL
MUSIQUE DANSE THÉÂTRE
www.conservatoirevs.ch

LEMAN
LE BOUVERET

UNE FORMATION ARTISTIQUE À LA PORTÉE DE TOUS...

L'Ecole de musique de l'Etoile du Léman collabore dès la rentrée scolaire avec le Conservatoire cantonal pour la formation musicale de ses élèves.

Votre cours d'instrument, chant, danse ou théâtre présent sur 11 sites d'enseignement du Bouveret à Brig...

Responsable Etoile du Léman : Mme Marion Trincat
☎ 079 360 10 45 | ✉ trincat.marion@hotmail.com | www.etoileduleman.ch

Travail d'été pour étudiants

La Commune de Port-Valais recherche pour l'été 2018 des étudiants pour son Service des parcs.

Tu as entre 16 et 25 ans et tu cherches un travail durant les vacances scolaires ? Tu es disponible en juillet ou en août et certains week-ends du printemps et tu aimes le contact avec les autres personnes ? Alors n'hésite pas à nous transmettre ton dossier à admin@port-valais.ch.

Petites douceurs

Fin septembre - début octobre, Mme Murielle Lombardi Veuillet a participé au Concours suisse des produits du terroir, où plus de 15'000 visiteurs ont dégusté des produits de toute la Suisse. Elle y a présenté 3 produits, dont 2 ont été primés:

- **Crème de Caramel au Sel des Alpes: Médaille d'Argent**
- **Caramels au Sel à l'Ancienne: Médaille de Bronze**

Nous lui transmettons toutes nos félicitations.

L'Atelier des Sables
Ch. des Bataillères 21
1897 Le Bouveret
024 481 12 76 076 537 10 79

www.atelierdessables.ch

Caramels en vente au Bouveret chez Alizé Fleurs.

Infos sur les dates de marchés et divers sur la page Facebook:

https://www.facebook.com/LAtelier-des-Sables-431786870238237/

Ludothèque intercommunale

Ouvert tous les Mardis de 16.00 à 18.00 & Mercredis de 9.30 à 11.30

Fermé pendant les vacances scolaires

Adresse:
Ruelle des Lavandières 1
1896 Vouvry
024 481 14 79 (pendant les heures d'ouverture)

Mme Elfrieda Walder au 079 745 42 68

Recherchons des bénévoles pour d'autres ouvertures, animations, soirées de jeux, etc.

Ski-Club St-Gingolph Port Valais

Vous aimez les sports d'hiver et vous n'avez pas envie de les pratiquer seul, le Ski-Club St-Gingolph Port Valais est **LA** solution.

Dans le cadre des sorties du dimanche, le club organise depuis ses débuts des sorties familiales dans diverses stations de ski, du Linga à Grimentz, à des prix avantageux, CHF 35.- (déplacement en car et forfait de ski pour la journée).

Dans le cadre de la section des enfants, créée en 1957, les écoliers de 3H à 8H (y compris les débutants) sont pris en charge par des moniteurs de ski bénévoles tous les mercredis après-midi du 10 janvier au 14 mars 2018.

Des sorties en peaux de phoque accompagnées d'un guide de montagne sont organisées une fois par mois le samedi et un week-end en cabane clôture la saison.

Depuis 2 ans, une sortie de 2 jours est organisée en Italie ou en France à un prix exceptionnel. Cette saison, elle aura lieu dans le massif des Aravis.

Une journée familiale rassemble toute la famille du ski sur les hauts de Morgins pour le traditionnel concours du 19 mars.

Rejoignez-nous sur notre site **www.skiclubsgpv.ch** et inscrivez-vous sans plus attendre.

Bienvenue à tous.